



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.... 33
Présents 29
Représentés..... 4
Absent 0

Séance n° 4

DELIBERATION N° 2020DEL-FIN-83

Le 02 juillet 2020 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 26 juin 2020.

Sont présents :

Stéphanie DAUMIN, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Patrick BLAS, Barbara LORAND-PIERRE, Philippe KOMOROWSKI, Régine BOIVIN, Renaud ROUX, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Michel JOLIVET, Murielle DESMET, Marie FRANCOIS, Jean-Roch COGNET, Amel MATOUK, Alain PETRISSANS, Armelle DAPRA, Matthias DESCHAMPS, Safia RIZOUG, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Susan CANELAS-DREZET.

Excusé(e)s : Olivier LAVERDURE, Hadi ISSAHNANE, Geneviève GLIOZZO, Amar LALMAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Patrick Blas est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL
2019

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu le projet de compte administratif 2019 ;

Considérant la nécessité d'approuver ce dernier dans les 6 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice et cette année au plus tard le 31 juillet 2020 ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Régine BOIVIN ;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article unique : Approuve par chapitre le compte administratif 2019 du budget de la ville pour les montants figurant ci-après :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes : 44 982 285,62€

Dépenses : 43 272 571,09€

Report de l'exercice 2018 : + 934 441,04€ (excédent de fonctionnement reporté)

Pour la section d'investissement :

Recettes : 6 818 785,71€

Et des restes à réaliser en recettes : 4 145 000,00€

Dépenses : 5 934 924,75€

Et des restes à réaliser en dépenses : 4 634 563,38€

Report de l'exercice 2018 : 1 218 819,18€ (solde d'exécution négatif reporté)

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits.



Madame la Maire,
Stéphanie Daumin,

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 15.07.20...
et sa publication le 16.07.20...



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : 1.2 Approbation du compte administratif du budget 2019 de la commune

Le compte administratif 2019 établi par l'ordonnateur, est un document règlementaire qui retrace l'exécution du budget en rapprochant les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses et recettes de la ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Il s'agit du document « miroir » du compte de gestion, établi par le comptable public et reprenant les états financiers que l'on retrouve pour l'ensemble des acteurs économiques, à savoir, bilan, compte de résultat et annexes.

1°) ECONOMIE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Dans un contexte macro-économique dominé par une croissance résiliente (+1,2% versus +1,7% en 2018) en ligne avec celle de la zone euro (+1,2%) et le retour de pressions inflationnistes sur la fin de l'année (+1,4%), la ville a suivi un cap favorisant 1/ la reconstitution de son épargne après une période d'investissement soutenue, 2/ l'amélioration de sa capacité de désendettement ramenée à 6,11 années d'épargne (= encours de dette au 31/12/épargne).

L'épargne de gestion (différence entre les recettes et les dépenses de gestion courante) s'établit à 4,9M€ et le taux d'épargne éponyme à 11,25%, un plus haut depuis 2014, époque où la ville disposait de marges de manœuvre plus importantes : une maîtrise de sa fiscalité économique, une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représentant près de 5% des recettes de gestion courante. En 2019, la ville ne perçoit plus directement le produit de la fiscalité économique depuis son intégration dans la Métropole du Grand Paris (MGP) mais une compensation budgétaire en provenance de cette dernière. Et pour la première, elle ne perçoit plus de DGF.

En dépit de ce contexte plus contraignant, des facteurs de soutien existent, ils ne sont pas exogènes mais sont à rechercher plutôt dans la manière dont ce budget a été exécuté tant du point de vue des recettes que des dépenses.

Côté recettes, une approche « credit controller » a permis d'accélérer les flux entrants avec l'ensemble des tiers couplée à un meilleur rendement de certains impôts indirects (TLPE, taxe de séjour...).

Côté dépenses, une exécution « appropriée » des différentes actions sur le plan économique et des opérations de clôture revisitées ont contribué à contrôler la consommation de crédits.

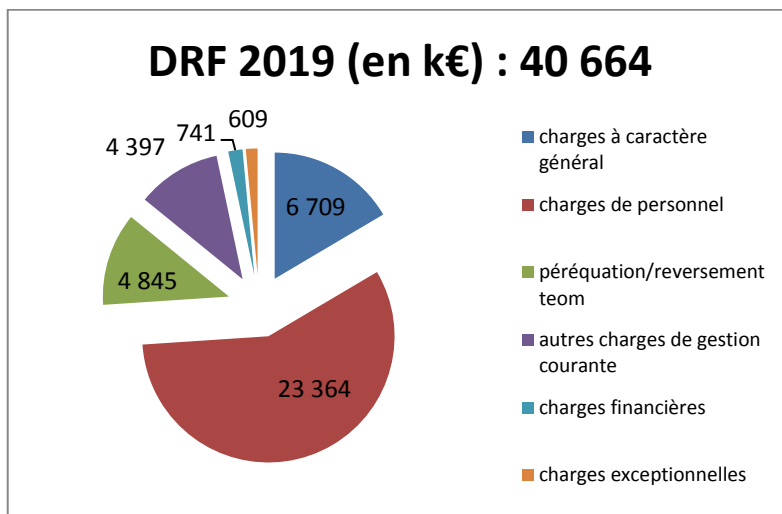
Sur le plan institutionnel, la poursuite de la montée en régime du territoire Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) et dans une moindre mesure de la MGP a modifié le profil des flux [ville-intercommunalité] ; à isopérimètre en matière de transfert de compétence par rapport à 2018, le flux sortant FCCT (fonds de compensation des charges territoriales) versé au GOSB s'est intensifié (0,8M€ vs 0,2M€) principalement autour de la compétence « déchets », les autres compétences (eaux pluviales, PLU, développement économique) n'ayant pas connu d'accroissement. Particularité de la compétence « déchets », la ville collecte pour le compte du territoire depuis 2017 et jusqu'en 2020 inclus les principales ressources la finançant (TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), redevance spéciale) qu'elle reverse durant l'exercice pour la première, via le chapitre 014 (atténuation de produits) et pour la seconde au chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) pour un total de 2,1M€.

L'attribution de compensation de la MGP (ACM - flux entrant) s'est maintenue autour de 20,1M€ (-0,01%), car il n'y a pas eu de transfert de charge notable sur 2019.

Enfin, parmi les variables explicatives et structurantes 2019 de la progression soutenue de l'épargne figurent 1/la bonne orientation des bases fiscales (+3,6% à 34,5M€ et +0,44% à 58,7M€ pour respectivement la taxe d'habitation et la taxe foncière), 2/une évolution favorable mais conjoncturelle de la péréquation horizontale dans son ensemble (-9,2% à 2,9M€) qui se décline autour de 3 fonds (FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), FSRIF (fonds de solidarité entre les communes de la région IDF)). Il s'agit d'un prélèvement à la source sur les produits fiscaux perçus par la ville. Autrement dit, la ville ne dispose jamais de l'équivalent de trésorerie.

Outre les variables susvisées qui conditionnent le profil de l'épargne de gestion (appelée aussi excédent brut de fonctionnement (EBF)), la variation de ce solde dépend de la dynamique des 2 flux qui le compose (les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et les recettes réelles de fonctionnement (RRF)).

S'agissant des DRF, elles ne progressent que de +0,25% à 40 664k€ (péréquation, reversement de TEOM et de redevance spéciale) quand dans le même temps, les RRF s'inscrivent en forte hausse à 44 971k€ (+2,58%), soit un différentiel de dynamique de 2,33%. Hors péréquation et reversement de TEOM, la progression des DRF demeure plus soutenue (+1,0%) ; a contrario, le retraitement de ces mêmes flux sur les RRF « booste » la dynamique de ces dernières (+3,6%). Le différentiel passe alors à 2,6%.

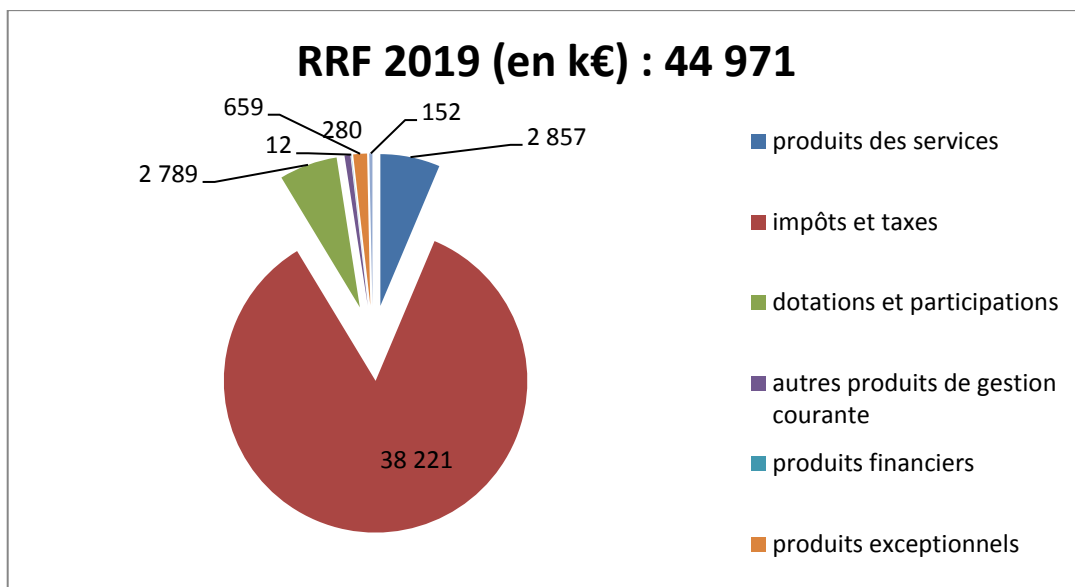


Par ordre d'importance décroissante, les RRF demeurent majoritairement constituées des impôts et taxes (85%) à hauteur de 38 221k€. La spécificité de ce poste tient au fait que les impôts directs et indirects ne représentent en structure que 47,5% de cette part à 18 136k€, la composante principale étant constituée de l'ACM pour 52,6% à 20 085k€, la compensation de la part salaire (CPS) étant définitivement intégrée dans l'attribution de compensation, elle-même intégrée au chap73 (Impôts et taxes) alors qu'elle figurait au chap74 (dotations et participations) dans les comparatifs historiques.

Les produits des services représentent le 2^{ème} poste dans le financement du fonctionnement (6,4% des RRF à 2 857k€.).

Concernant les dotations et participations, elles ne représentent plus que 6,2% des RRF à 2 789k€ ; pour faire écho au propos précédent, ce poste représentait 22,8% quand la CPS était intégrée à la DGF.

A eux trois, ces postes expliquent 97,5% du financement des services publics locaux de la commune.



A propos de la péréquation horizontale, celle-ci tient une place à part puisqu'elle prive la commune d'une fraction de ses impôts directs à la source ; l'ensemble FNGIR/FSRIF/FPIC s'inscrit en forte baisse à 2 895k€ (-9,18%).

Le périmètre des DRF et RRF ainsi posé, il convient de descendre dans l'analyse des premières en les partitionnant comme suit :

i/ les dépenses de gestion courante (DGC) (+0.45%) – hors péréquation et reversements divers – qui participent de façon soustractive à la formation de l'épargne de gestion vu supra sont les suivantes :

- des dépenses à caractère général (chap011) contenues à 6 709k€ (-4,22%) ;
- des dépenses de personnel (chap012) à 23 364k€ (-0,99%) ;
- des autres dépenses de gestion courante (chap65) de 4 397k€ (+18,46%).

L'évolution contrastée des chapitres 011 et 65 nécessite quelques explications.

Concernant le chap011, les facteurs explicatifs de la baisse sont à rechercher majoritairement dans une meilleure exécution des prestations « dites continues » (primes d'assurance, fluides et téléphonie) qui pour des raisons de renégociation de contrat ou de consommations plus vertueuses ont permis de dégager des économies sur l'exercice.

Concernant le chap65, c'est principalement l'augmentation du FCCT (+735k€) qui est à l'origine de la forte progression du poste. Par construction (loi NOTRe), les dépenses d'investissement relatives aux charges nécessitées par les transferts de compétence au GOSB « empruntent ce tuyau » ; il s'agit ici des bornes d'apport volontaire enterrées (BAVES) dont la réalisation a décalé dans le temps.

Les dépenses de personnel (chap012) s'élèvent à 23 364k€. D'un point de vue structurel, elles sont consacrées à 98,6% à la rémunération et aux paiements des charges de personnel, le reste étant la cotisation d'assurance statutaire et la cotisation à la médecine du travail. 75% des agents rémunérés sont des agents permanents dont 84.5% ont un statut de fonctionnaire. Plus de 72% de l'ensemble des agents permanents sont des agents de catégorie C. A plus de 45%, ils exercent des métiers techniques. Enfin 2/3 sont des femmes.

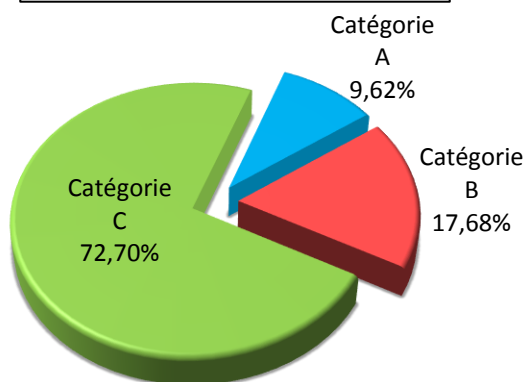
Répartition emploi permanent et non permanent

Personnel permanent
75,30%



Personnel non permanent
24,70%

Répartition par catégorie hiérarchique



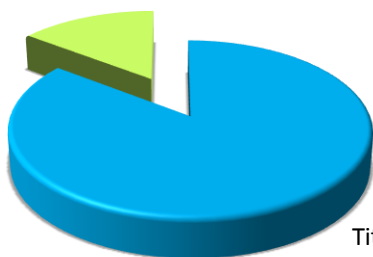
Catégorie A
9,62%

Catégorie B
17,68%

Catégorie C
72,70%

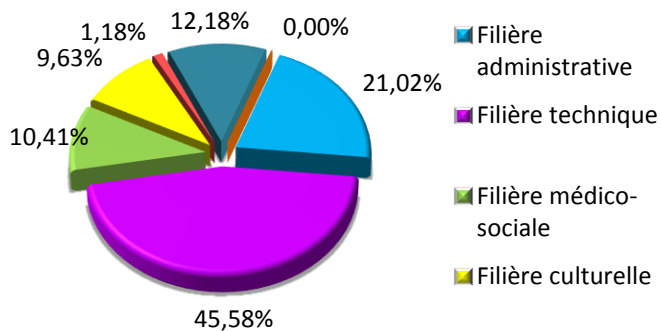
Répartition des agents permanents par statut

Non-titulaires
15,50%



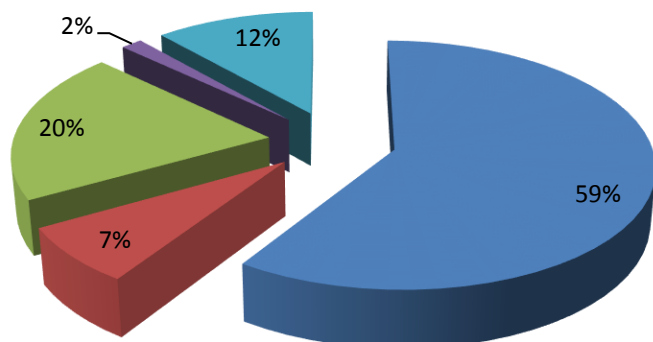
Titulaires
84,50%

Répartition par filière



- Filière administrative
- Filière technique
- Filière médico-sociale
- Filière culturelle

Masse salariale par politique publique



- Politique éducative locale
- Politique sociale et de solidarité
- Politique aménagement durable des territoires
- Politique fêtes et cérémonies, vie associative
- Politique culture et patrimoine

D'un point de vue dynamique, les dépenses de personnel s'inscrivent en baisse de -0,99% par rapport à 2018. Cette évolution s'explique principalement par deux facteurs importants, le ralentissement du GVT (glissement vieillesse technicité) et le non-recrutement sur plusieurs postes restés vacants sur l'année 2019.

- Le glissement vieillissement technicité (GVT) est un phénomène qui contribue aux variations de masse salariale et permet de mieux comprendre l'augmentation du salaire moyen des fonctionnaires. La rémunération des fonctionnaires évolue, en effet, automatiquement au gré de leur avancement qui est, lui-même en partie fonction de leur ancienneté. Ainsi même sans augmentation générale de la valeur du point d'indice (ce qui est le cas depuis 2017) la masse salariale de la collectivité, toute chose égale par ailleurs, augmente automatiquement. Cette composante à Chevilly-Larue représente une hausse de 1,79%. Il est à noter que dans les années à venir cette composante tendra à baisser du fait des dernières réformes statutaires gouvernementales initiées depuis 2016 et s'échelonnant jusqu'en 2021 dans le cadre du Parcours Professionnel, carrières et rémunérations (PPCR). Cette composante « évolution de carrières » est ensuite accentuée ou réduite par une seconde composante qui est le turn-over, c'est-à-dire le solde de masse salariale entre les entrées et les sorties sur le même nombre de poste. Souvent, cette composante vient réduire l'effet à la hausse du GVT puisque les nouveaux entrants sont souvent moins rémunérés que les agents sortants surtout dans une collectivité stable comme Chevilly-Larue où les départs se font pour beaucoup en fin de carrière, en retraite. Sur la population titulaire indiciaire, cette composante représente une baisse de 5%.
- Le second facteur explicatif est un nombre de poste vacants plus importants que prévu en 2019 ; notamment sur le secteur de la Tranquillité Publique. En effet, compte tenu du projet de création de la police municipale, les départs d'ASVP n'ont pas été immédiatement remplacés. De plus, suite aux départs de fonctionnaires (retraite, mutation, etc.) certains emplois sont restés vacants une grande partie de l'année du fait des difficultés sur certains secteurs en pénurie (métiers techniques par exemple). Ces variations sont expliquées dans le détail de la masse salariale de services opérationnels déclinés ci-dessous.

ii/ les autres dépenses (financières et exceptionnelles) : leurs traitements différenciés tiennent au fait que les dépenses financières qui représentent essentiellement les intérêts payés et courus des emprunts en portefeuille sur l'exercice, sont habituellement globalisées dans l'annuité de la dette ; quant aux dépenses dites exceptionnelles, elles sont par définition aléatoires et font l'objet de retraitements du point de vue d'une analyse tendancielle. Elles ressortent sur l'exercice respectivement à 741k€ (-8,71%) et 609k€ (+83,80%). La baisse durable des taux d'intérêt couplée à un amortissement du capital restant dû des emprunts explique le premier score favorable (-8,71%). Quant au second, il est surtout la conséquence de dépenses de rattrapage en matière de déchets suite à une omission de l'opérateur au moment des faits.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 2 645k€, en forte hausse par rapport à son homologue 2018 (1 437k€, +84,08%). Ce résultat finance un besoin d'investissement de 825k€ [résultat de la section d'investissement de la période 884k€] minoré du solde d'investissement négatif reporté (-1 219k€) et du solde des restes à réaliser négatif (-490k€)].

En conséquence, ce résultat de clôture autorise la couverture du besoin de financement vu supra et sa partie excédentaire permet de délivrer un excédent reporté de 1 820k€ qui sera repris au budget supplémentaire 20120.

La section d'investissement présente une exécution en dépenses d'équipement à hauteur de 3 228k€ et 2 455k€ de remboursement d'emprunts en capital complété par un solde d'exécution négatif reporté (1 219k€) financé par 1/des ressources propres (amendes de police, FCTVA, taxe d'aménagement pour 1 501k€), 2/les excédents capitalisés (502k€) – il s'agit de la partie du résultat de clôture 2018 affectée à la couverture du besoin d'investissement, 3/les subventions d'investissement (929k€), 4/des dépôts reçus et autres immobilisations financières (4k€), 5/les dotations aux amortissements (2 608k€,

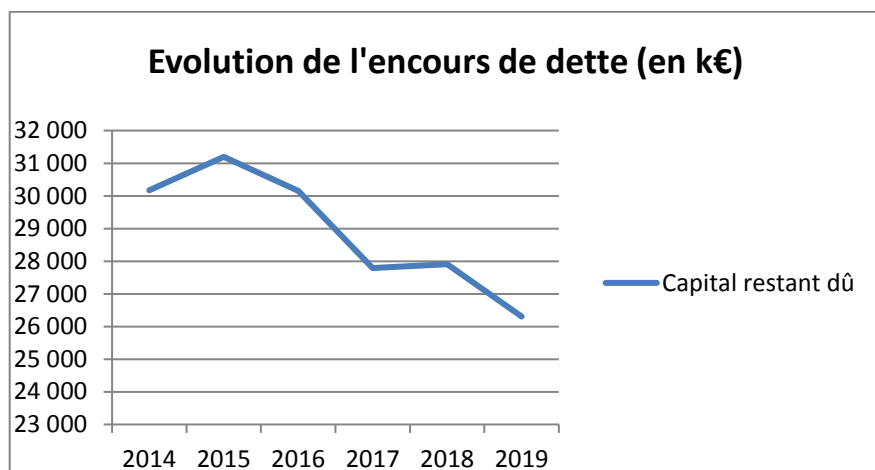
6/un emprunt de 840k€ ; à noter que l'opération pour compte de tiers (assainissement rue de Berry) s'équilibre en recettes et en dépenses pour 218k€.

L'écart entre les titres et les mandats de la section d'investissement ressort à -334k€ qui corrigé du solde des reports négatifs (-489k€) fait état du besoin de financement indiqué ci-dessus (825k€).

Au 31 décembre 2019, la dette s'élève à 26 305k€. La durée de vie résiduelle et la durée de vie moyenne sont respectivement de 13 ans et 11 mois et 6 ans et 7 mois. Les charges financières diminuent de -8,71% pour s'établir à 741k€. Le coût moyen pondéré pour 2019 ressort à 2,64% contre 2,74% en 2018.

Le ratio de désendettement (encours de la dette au 31/12/2019/Epargne brute) ressort à 6,1.

Apprécier le niveau d'endettement d'un agent économique, quel qu'il soit, doit se faire également à la lumière des disponibilités que détient ce dernier à la date observée. En l'espèce, l'endettement net de la ville à la clôture au regard du compte de gestion et des disponibilités au 31/12/2019 (5 247k€) arrêté par le comptable du Trésor public, c'est-à-dire endettement brut déduction faite des disponibilités au bilan, s'établit à 21 058k€. Le multiple de capitalisation de la dette tombe alors à 4,89 années d'épargne.



2°) L'ACTIVITE DES SERVICES :

La revue se fait dans l'ordre lexicographique, dépenses et recettes (chap. est l'abréviation de chapitre).

Les chapitres correspondent aux natures de dépenses et de recettes suivantes :

- chap011 : charges à caractère général,
- chap012 : charges de personnel,
- chap65 : autres charges de gestion courante
- chap70 : produits des services
- chap73 : impôts et taxes
- chap74 : dotations et participations
- chap75 : autres produits de gestion courante

Les recettes sont signées négativement.

a°) Services opérationnels :

ACTION SOCIALE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	99 619	110 126	10,55%
chap012	1 244 174	1 212 910	-2,51%
chap65	251 618	255 211	1,43%
chap70	-265 510	-295 626	11,34%
chap74	-142 572	-144 361	1,25%
chap75	-45 133	-38 365	-15,00%
net	1 142 195	1 099 894	-3,70%

L'exécution des dépenses brutes (chap011+chap65) s'établit à 365k€, pour 351k€ en 2018, soit une progression de +3,9% ; à noter que la subvention au SMSH (119k€) et l'aide supplémentaire apportée à l'épicerie solidaire (60k€), bien qu'elles émargent sur le périmètre du service finances (intégrées au chap65) participent également de la politique publique sociale de la ville.

Parmi les autres dépenses structurantes figurent la subvention au CCAS qui a été maintenue à 251k€. Les actions structurantes et récurrentes du service : animation du foyer Gabriel Chauvet, le service d'accueil médical initial – SAMI, la permanence dédiée aux violences conjugales, les sorties des familles, la participation au dispositif de téléalarme des personnes dépendantes, la maintenance des défibrillateurs installés dans la Commune, et les cours de langue française.

Les dépenses de personnel (chap012) sont en baisse du fait de la vacance du poste de responsable des aides ménagères pendant environ 5 mois.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 478k€ contre 453k€ en 2018, soit une progression de 5,5%. Figurent dans ces recettes, la refacturation au SAMI, les revenus de la location du patrimoine communal, le produit lié aux aides ménagères, et les produits des services (repas à domicile, aides ménagères, repas au foyer, pédicurie, sorties des familles, cours de langue française).

Le coût net sur charges directes (*non comprises les charges indirectes*) baisse de -3,7% à 1 100k€.

CONSERVATOIRES :

Arts plastiques			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	30 208	30 181	-0,09%
chap012	939 620	919 858	-2,10%
chap70	-19 299	-31 184	61,58%
net	950 528	918 855	-3,33%

Conservatoire musique et danse			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	31 942	44 087	38,02%
chap012	200 967	211 136	5,06%
chap70	-86 121	-105 939	23,01%
net	146 788	149 284	1,70%

Consolidation			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	62 150	74 268	19,50%
chap012	1 140 587	1 130 994	-0,84%
chap70	-105 421	-137 122	30,07%
net	1 097 316	1 068 140	-2,66%

Concernant les arts plastiques, l'exécution des dépenses (chap011) reste stable à 30k€ (-0.09%). Les prestations de services constituent le principal poste de dépenses, elles concernent les expositions (Tisser votre m'moire, travaux des élèves, automne 2019, sortie d'atelier...) et les ateliers (atelier artistique avec des artistes invités, atelier d'art numérique...). A cela s'ajoutent les achats de petits matériels et fournitures de petits équipements.

Les recettes progressent fortement (+61,6% à 31k€), conséquence d'un glissement des droits d'inscription de 2018 à 2019 – gestion perfectible des rattachements en 2018 depuis optimisée qui a occasionné un glissement d'une partie de recettes 2018 sur 2019 - qui proviennent des stages et des cours d'arts plastiques proposés aux chevillais (enfants et adultes) pendant l'année scolaire.

S'agissant du conservatoire de musique et danse, l'exécution des dépenses (chap011) s'établit à 44k€ (38%).

Le programme de l'année écoulée s'est décliné entre ateliers, concerts et galas (atelier jazz, concert classique hors les murs, innovations musicales, musiques actuelles, galas de danse, cuivre, cordes, chorale et danse, percussion).

Le fonctionnement de la structure s'articule autour de prestations de services, de location d'instruments (cours et concerts), de l'entretien et des réparations d'instruments, des fournitures (cordes, accessoires, partitions).

Les hausses des dépenses de personnel (chap012) sont le fait des remplacements de personnel absent.

La bonne dynamique des recettes (droits d'inscription principalement) est soutenue (+23% à 106k€).

En consolidé, le coût net sur charges directes s'améliore (-2,7% à 1 068k€).

DEMOCRATIE LOCALE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	5 337	2 137	-59,96%
chap65	14 855		-100,00%
net	20 192	2 137	-89,42%

Les dépenses (chap011) s'établissent à 2k€ ; elles concernent exclusivement les comités de quartier, l'abonnement à mon avis citoyen n'ayant pas été reconduit en 2019.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	13 657	16 990	24,41%
chap012	96 192	71 904	-25,25%
net	109 849	88 894	-19,08%

Les dépenses (chap011) progressent autour des enjeux du développement durable (+24,4% à 17k€). Les animations du relais-énergie, l'accompagnement de nouvelles actions en matière de développement ou l'abeille, sentinelle de l'environnement sont autant d'actions qui ont structuré l'année 2019.

La baisse du chap012 (dépenses de personnel) est expliquée par le départ de la directrice non remplacée sur 6 mois.

Le coût net sur charges directes baisse (-19,1% à 89k€).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	140 074	129 541	-7,52%
chap012	35 642	52 035	45,99%
chap75	-52 734	-15 440	-70,72%
net	122 982	166 136	35,09%

L'exécution des dépenses (chap011) ressort à 130k€ soit une baisse de -7,5% par rapport à 2018.

Les actions économiques suivantes ont été au rendez-vous : brocante, marché campagnard et marché forain ; la fiscalité locale supportée sur les murs des locaux commerciaux, refacturée le cas échéant aux preneurs des baux est venue majorée cette exécution.

Les dépenses de personnel (chap012) sont en augmentation du fait du remplacement de l'agent affecté à ce service, et absent toute l'année.

Les recettes tirées de la location des murs de boutiques s'inscrivent en baisse à 15k€.

Le coût net sur charges directes est en augmentation (+35,1% à 166k€).

ENSEIGNEMENT/ENFANCE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	552 912	583 271	5,49%
chap012	5 925 961	5 940 129	0,24%
chap65	101 849	99 713	-2,10%
chap70	-498 186	-497 209	-0,20%
chap74	-641 609	-424 618	-33,82%
net	5 440 927	5 701 286	4,79%

L'exécution des dépenses (chap011+chap65) s'établit à 683k€ (+4,3%).

Les dépenses à caractère général (chap011) ressortent à 583k€ (+5,5%), elles comprennent les activités structurantes que sont les classes d'environnement, les centres de vacances (séjours et mini-séjours) et les accueils de loisirs ou encore la ludothèque. A cela s'ajoute les dépenses dédiées à la rentrée scolaire. Emargent également dans ce périmètre, les dépenses dédiées à l'hygiène des locaux.

Concernant le chap65, les dépenses s'inscrivent en baisse à 100k€ (-2,1%). La participation du budget ville à la Caisse des Ecoles (CDE) passe de 90k€ à 95k€.

Le financement global est en légère baisse (-19,1%) à 922k€ et provient principalement de la facturation des usagers, stable à 497k€ (-0,2%) et des participations de la CAF (425k€, -33,8%).

L'exécution du budget de la CDE fait état de 83k€ de dépenses (fournitures transport et versement à organismes publics (coopératives scolaires, écoles..) financées par 99k€ de recettes dont 95k€ de subvention communale vue supra, un excédent reporté de 4k€ et des produits exceptionnels pour le solde.

Le coût net sur charges directes progresse (+4,8% à 5 701k€).

ETAT CIVIL / ELECTIONS :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	8 245	11 087	34,46%
chap012	237 420	284 670	19,90%
chap65	989	821	-17,04%
chap70	-13 337	-10 823	-18,85%
chap74	-3 589	-17 275	381,33%
net	229 728	268 479	16,87%

S'agissant du périmètre état civil/élections, les dépenses (chap011+chap65) ressortent à 12k€ (+28,9%). La contribution au Sifurep est reconduite (0,8k€) au chap65 (-17%).

Les dépenses de personnel (chap012) sont en augmentation compte tenu d'un recrutement sur un poste vacant qui n'avait pas été remplacé depuis mi 2018.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 28k€ (+66%), avec une forte progression des dotations (+381,3% à 17k€) – dotation pour les titres sécurisés. Les ventes de concessions funéraires s'inscrivent en baisse de -18,8% à 11k€.

Le coût net sur charges directes ressort majoré (+16,9% à 268k€).

MEDIATHEQUE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	133 583	121 097	-9,35%
chap012	745 808	755 532	1,30%
chap70	-4 598	-1 889	-58,92%
net	874 793	874 740	-0,01%

L'exécution des dépenses (chap011) s'établit à 121k€ (-9,4%). Les actions conduites sur l'exercice ont été les suivantes : l'accompagnement du PEL, les journées du patrimoine, Chevilly-Larue, ville du Conte, valoriser le cinéma, musiques vivantes, médiations littéraires, évènement avril-juin, démocratiser l'accès aux nouvelles technologies, projet thématique rentrée 2019.

Comme il est d'usage, les fonds (livres, CD, DVD, jeux vidéos, revues, abonnements papier et en ligne) ont fait l'objet de renouvellements annuels.

Des recettes accessoires sont en baisse de -58,9% à près de 2k€. Il s'agit notamment de prêts non restitués.

Le coût net sur charges directes est stable (0% à 875k€).

PETITE ENFANCE :

Coordination Petite enfance			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	23 907	9 742	-59,25%
chap70			#DIV/0!
chap74	-18 655	-18 150	-2,71%
net	5 252	-8 408	-260,10%
Crèche familiale			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	8 697	8 884	2,15%
chap70	-10 581	-77 372	631,26%
chap74	-363 935	-515 698	41,70%
net	-365 818	-584 186	59,69%
Crèche maison bleue			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	17 260	19 537	13,19%
chap70	-103 729	-40 815	-60,65%
chap74	-253 713	-297 182	17,13%
net	-340 182	-318 459	-6,39%
Crèche Gaston Variot			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	31 174	30 675	-1,60%
chap70	-142 913	-152 667	6,83%
chap74	-358 765	-382 907	6,73%
net	-470 505	-504 899	7,31%
Crèche les petites colombes			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	31 851	22 805	-28,40%
chap70	-86 005	-79 542	-7,52%
chap74	-356 107	-388 385	9,06%
net	-410 261	-445 122	8,50%
Relais assistantes maternelles			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	54 740	46 666	-14,75%
chap70			#DIV/0!
chap74			#DIV/0!
net	54 740	46 666	-14,75%
Consolidation petite enfance			
(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	167 628	138 308	-17,49%
chap012	2 945 169	2 902 175	-1,46%
chap70	-343 227	-350 395	2,09%
chap74	-1 351 176	-1 602 321	18,59%
net	1 418 394	1 087 767	-23,31%

Le périmètre de la petite enfance doit s'apprécier au regard des différentes structures listées ci-dessus. Globalement, la consolidation fait état d'une exécution des dépenses (chap011) de 138k€ (-17,5%). L'orientation par structure est majoritairement baissière (seules les structures crèches familiale et maison bleue voient leurs dépenses progresser pour respectivement +2,15 et +13,2%). Les dépenses de personnel (chap012) restent stables compte-tenu de l'équilibre réalisé entre les dépenses supplémentaires liées aux postes en surnombre pour des remplacements et les postes permanents devenus vacants pour lesquels il n'est pas toujours facile de recruter du personnel qualifié dans des délais courts.

Le financement s'opère sur la base d'un montant global de 1 953k€ (+15,2%), à hauteur de 350k€ (+2.1%) en provenance des familles et de 1 603k€ (+18,6%) de la CAF et de la CPAM du Val de Marne. La dynamique des flux de recettes est principalement délivrée pour les participations des familles par la crèche familiale (+631% à 77k€ et la crèche Gaston Variot +6,8% à 153k€). Pour ce qui concerne les financements CAF et CPAM, les 4 structures crèche familiale, crèche maison bleue, crèche Gaston Variot et le centre les petites colombes délivrent la dynamique pointée ci-dessus (+18,6% sur une base 2018 de 1 351k€) pour respectivement +41,7%, +17,1%, +6,7% et +9%. Le coût net consolidé sur charges directes s'inscrit en baisse de -23,3% à 1 088k€.

RELATIONS INTERNATIONALES :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	38 791	29 620	-23,64%
chap65	40 500	30 500	-24,69%
net	79 291	60 120	-24,18%

L'exécution de ce budget (chap011+chap65) ressort à 60k€ (en baisse de -24,2%).

Des recettes ont été perçues sur le partenariat avec Martorell pour 3,4k€ qui émargent sur le périmètre de l'enfance.

La ville maintient ses nombreux partenariats avec les villes de Yen Bai, Dieuk, Hochdorf, Martorell, Victoria et Pougne Hérisson.

RELATIONS PUBLIQUES :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	334 569	331 404	-0,95%
chap012	299 437	326 286	8,97%
chap70	0	-6 080	#DIV/0!
chap75	-34 545	-34 659	0,33%
net	599 461	616 951	2,92%

Les dépenses (chap011) sont stables à 331k€ (-0,9%). Les actions traditionnelles sont maintenues : fête communale, vœux de la municipalité, soirée du personnel, diverses cérémonies, réception des enseignants, bal des pompiers, journée de la femme, les planches, la Sainte Cécile, le défilé du carnaval, les ateliers de gastronomie, le village de Noël ou encore le Noël de la solidarité.

Les dépenses de personnel (chap012) prennent en compte le rattachement d'un agent qui en 2018 avait été rattaché les 6 premiers mois sur la direction de la communication et qui est désormais à 100% sur le service relations publiques.

Les recettes augmentent significativement (+17,9% à 41k€) - location des salles municipales, le chap70 enregistrant les recettes issues de la fête communale (en 2018, ces recettes ont été imputées sur le chap75 pour 4 849€).

Le coût net sur charges directes progresse légèrement (+2,9% à 617k€).

RESTAURATION :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	1 043 671	1 034 548	-0,87%
chap012	1 440 561	1 465 129	1,71%
chap70	-510 215	-700 817	37,36%
chap74	0	-3 829	#DIV/0!
net	1 974 017	1 795 032	-9,07%

Les dépenses (chap011) s'établissent à 1 035k€ (stable, -0,87%). Les achats de denrées alimentaires pour la restauration scolaire représentent les $\frac{3}{4}$ de ce budget ; figurent ensuite les prestations, la diététicienne, la maintenance et l'entretien des équipements de cuisine, les produits jetables alimentaires, les produits lessiviels, et les locations de véhicules frigorifiques.

Les dépenses de personnel (chap012) sont en légère progression compte tenu de l'ajustement du nombre de postes nécessaires sur les sites dû à une augmentation des rationnaires.

Les ressources s'établissent à 705k€ (+38,1%) et proviennent essentiellement de la facturation de la restauration scolaire – gestion perfectible des rattachements en 2018 depuis optimisée qui a occasionné un glissement d'une partie de recettes 2018 sur 2019.

Le coût net sur charges directes baisse de -9,1% à 1 795k€.

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	172 542	159 674	-7,46%
chap012	669 751	689 573	2,96%
chap65	3 500	3 500	0,00%
chap70	-30 146	-27 765	-7,90%
chap74	-85 484	-98 128	14,79%
net	730 164	726 854	-0,45%

L'exécution des dépenses (chap011) est en baisse de -7,3% à 163k€. Figurent parmi les actions menées en 2019, les ateliers cirque et hip hop, les séjours et les espaces collégiens et lycéens, le pôle réussite jeunesse, vie locale des jeunes ou encore les chantiers jeunes et les actions de prévention (AERA). Des aides (permis de conduire, première installation, mutuelle, projet jeune) ont été versées. Les dépenses de personnel (chap012) s'inscrivent en légère hausse compte tenu du remplacement d'un agent absent plus de 6 mois sur le pôle animation.

Les recettes s'inscrivent en hausse de +8,8% à 126k€ avec une évolution contrastée des participations de familles en baisse de -7,9% à 28k€ et celles de la CAF en progression de +14,8% à 98k€.

Le coût net sur charges directes est stable (0% à 727k€).

SPORTS :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	80 787	77 972	-3,48%
chap012	1 236 866	1 231 613	-0,42%
chap70	-68 833	-106 760	55,10%
chap74	0	-4 790	#DIV/0!
chap75	-40 534	-35 994	-11,20%
net	1 208 286	1 162 041	-3,83%

Les dépenses (chap011) ressortent à 78k€ (-3,5%). Le forum des sports, la journée scolaire sportive ou encore la participation à la fête communale ou la gestion et l'entretien des équipements sportifs et notamment de la piscine sont les principales actions qui ont été conduites durant cette année 2019.

Le financement s'est opéré à partir des participations des familles (107k€, +55,1% -effet piscine en année pleine), les dotations (5k€), les revenus du patrimoine communal (36k€, -11,2%).

Le coût net sur charges directes baisse de -3,8% à 1 162k€.

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	9 286	13 110	41,18%
chap012	375 688	324 034	-13,75%
chap74	-20 577		-100,00%
net	364 397	337 144	-7,48%

L'exécution des dépenses s'établit à 13k€ (+41,2%). Il n'y a pas eu de financement dédié en 2019, les recettes (amendes de police -44k€) étant classées en recettes d'investissement. A noter en 2018, 21k€ de recettes versées par l'Etat pour la sécurisation des périmètres scolaires non récurrentes.

Les dépenses de personnel sont en baisse, du fait du non remplacement immédiat des ASVP et de leur transformation en poste de policiers municipaux afin de permettre la création de ce nouveau service. A noter que le budget prévu était de 508 160€. Tous les postes n'ont pu être pourvus au cours de l'année, ce qui explique en partie la non-réalisation de la totalité du BP.

Le coût net sur charges directes baisse de -7,5% à 337k€.

URBANISME :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	68 505	48 352	-29,42%
chap012	246 052	235 136	-4,44%
chap65	0	1 050	#DIV/0!
chap70	-383	0	-100,00%
chap75	-20 000	-23 731	18,66%
net	294 174	260 807	-11,34%

L'exécution des dépenses (chap011+chap65) ressort en baisse de -28% à 49k€. Etudes, gestion locative et charges de copropriété, bail emphytéotique sont autant d'actions menées sur l'exercice.

Les recettes s'élèvent à 24k€, +23,9%. Le financement est principalement procuré par la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) pour 253k€ qui figure dans le périmètre des finances (rubrique « impôts et taxes »).

Le coût net sur charges directes baisse de -11,3% à 261k€.

b°) Services supports :

COMMUNICATION :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	301 991	298 946	-1,01%
chap012	554 710	532 512	-4,00%
chap70	-36 940	-35 931	-2,73%
net	819 761	795 528	-2,96%

Les dépenses (chap011) ressortent en baisse à 299k€ (-1,01%).

Ce service support intervient de façon transversale pour l'ensemble des services.

L'évolution des dépenses de personnel (chap012) s'explique par le basculement d'un poste initialement en surnombre du fait d'un remplacement de congé maternité sur un emploi devenu vacant suite au départ en mutation d'un agent.

Les recettes se contractent de -2,7% à 36k€ (insertions publicitaires dans les publications de la ville).

Le coût net sur charges directes baisse de -3% à 796k€.

DOCUMENTATION / ARCHIVES :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	17 826	22 023	23,54%
chap012	126 575	74 936	-40,80%
net	144 401	96 959	-32,85%

Les dépenses (chap011) s'inscrivent en hausse de 23,5% à 22k€ (documentation générale et technique principalement).

La masse salariale (chap012) est en baisse du fait d'une réorganisation suite au départ du responsable de service.

Le coût net sur charges directes baisse de -32,9% à 97k€.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :

Logistique				
(en €)	2018	2019	n/n-1	%
chap011	526 400	548 445	4,19%	21,04%
chap70			#DIV/0!	
chap74			#DIV/0!	
chap75			#DIV/0!	
net	526 400	548 445	4,19%	
Patrimoine				
(en €)	2018	2019	n/n-1	%
chap011	1 600 343	1 447 570	-9,55%	55,53%
chap70			#DIV/0!	
chap74		-23 504	#DIV/0!	
chap75	-30 113	-20 253	-32,74%	
net	1 570 229	1 403 813	-10,60%	
Voirie propreté				
(en €)	2018	2019	n/n-1	%
chap011	30 311	28 976	-4,41%	1,11%
chap70	-227 711	-214 307	-5,89%	
chap74			#DIV/0!	
chap75			#DIV/0!	
net	-197 400,21	-185 331,85	-6,11%	
Voirie				
(en €)	2018	2019	n/n-1	%
chap011	447 981	420 471	-6,14%	16,13%
chap70			#DIV/0!	
chap74			#DIV/0!	
chap75	-11 643	-9 384	-19,40%	
net	436 338	411 087	-5,79%	
Espaces verts				
(en €)	2018	2019	n/n-1	%
chap011	139 152	161 297	15,91%	6,19%
chap70	-2 200	-3 145	42,95%	
chap74			#DIV/0!	
chap75			#DIV/0!	
net	136 952	158 152	15,48%	
Consolidation				
(en €)	2018	2019	n/n-1	%
chap011	2 744 187	2 606 759	-5,01%	100,00%
chap012	2 877 364	2 880 003	0,09%	
chap70	-229 911	-217 452	-5,42%	
chap74	0	-23 504	#DIV/0!	
chap75	-41 756	-29 637	-29,02%	
net	5 349 884	5 216 169	-2,50%	

Pour rappel, l'architecture budgétaire s'articule autour de 3 pôles principaux, par ordre d'importance décroissante, le patrimoine bâti (1 447k€ (chap011), soit 55,5% du budget des services techniques en baisse de -9,5%), l'environnement - espaces verts, voirie, propreté – (611k€ (chap011), soit 23,5% en

structure, en hausse de +5,4%) et la logistique (548k€ (chap011), soit 21% en structure en hausse de +4,2%).

Les consommations de fluides, composante majeure du patrimoine bâti sont orientées majoritairement à la baisse (eau/-21,7% à 157k€, électricité/-6% à 523k€, géothermie/-22,3% à 305k€).

Les dépenses de personnel (chap012) restent stables sachant que deux postes sont toujours vacants sur le service patrimoine bâti.

Le financement dédié (+26,4% à 53k€) est principalement procuré par diverses redevances (RODP...). A noter que la redevance spéciale qui représente l'essentiel de la consolidation (217k€ au chap70) concerne la compétence déchets et est reversée au territoire.

Enfin, les droits de voirie dont les évolutions sont très erratiques d'une année à l'autre en fonction notamment des chantiers qui émergent à la rubrique « impôts et taxes » à hauteur de 54k€, -66,8%, figurent dans le périmètre des finances.

En consolidé, le coût net sur charges directes s'établit en baisse de -2,5% à 5 216k€.

FINANCES :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	302 276	260 807	-13,72%
chap012	300 637	319 833	6,39%
chap65	3 115 517	3 813 504	22,40%
chap70	-521 462	-453 277	-13,08%
chap74	-413 391	-425 709	2,98%
chap75	-92 860	-102 284	10,15%

Les dépenses du service couvrent l'ensemble des dépenses de structure (affranchissement, télécoms, cotisations diverses, fiscalité) auxquelles se rajoutent les autres charges de gestion courante (créances éteintes, contingent incendie, FCCT), les subventions et les charges financières.

L'exécution du chap011 s'élève à 261k€ soit une baisse de -13,7% par rapport à 2018. Le chap65 a été exécuté à hauteur de 3 814k€ en forte augmentation (+22,4%). Cette augmentation trouve son origine dans la ligne dédiée au FCCT : l'accroissement provient du financement que la ville procure au territoire pour lui permettre d'exploiter et d'investir dans les compétences qui lui ont été transférées et principalement dans les OM avec le déploiement des bornes d'apport volontaire enterrées (BAVE).

Les dépenses de personnel (chap012) intègrent les cotisations retraites de deux agents partis en détachement sur des contrats de droit privé et dont la ville doit s'acquitter ; ces cotisations sont ensuite refacturées aux employeurs respectifs.

Il est rappelé que la plupart des subventions versées aux associations de la ville (1 656k€) stable et la dotation au théâtre (en EPIC - 1 008k€) - non compris les subventions versées au CCAS, à la CDE, aux coopératives scolaires et aux associations dans le cadre du jumelage qui sont traitées dans leur budget respectif – émergent sur ce périmètre. Figurent également dans le champ du service, les charges financières (741k€) et les charges exceptionnelles (609k€) intégrant principalement les subventions exceptionnelles tous secteurs confondus (75k€).

S'agissant des recettes, le service enregistre les produits des services et du domaine (chap70) et surtout les recettes structurantes que sont les impôts et taxes (chap73), les dotations et participations (chap74), les autres produits de gestion courante (chap75), les produits financiers (chap76) et les produits exceptionnels (chap77).

Les produits des services et du domaine s'élèvent à 453k€ et intègrent notamment la redevance d'occupation du domaine public communal perçue du syndicat pour la géothermie, la refacturation au territoire des personnels de la ville mis à disposition pour l'exercice des compétences transférées, les refacturations aux associations des personnels de la ville détachés au Théâtre, au COS.

La fiscalité directe dégage une ressource globale de 14 457k€ et se répartit ainsi :

- taxe d'habitation : 5 387k€ ;
- foncier bâti : 9 006k€ (1) ;
- foncier non bâti : 33k€ ;

et 31k€ de rôles supplémentaires.

FOCUS SUR LE FONCIER BATI :

i/ les bases (source= fichiers fiscaux sans retraitement)

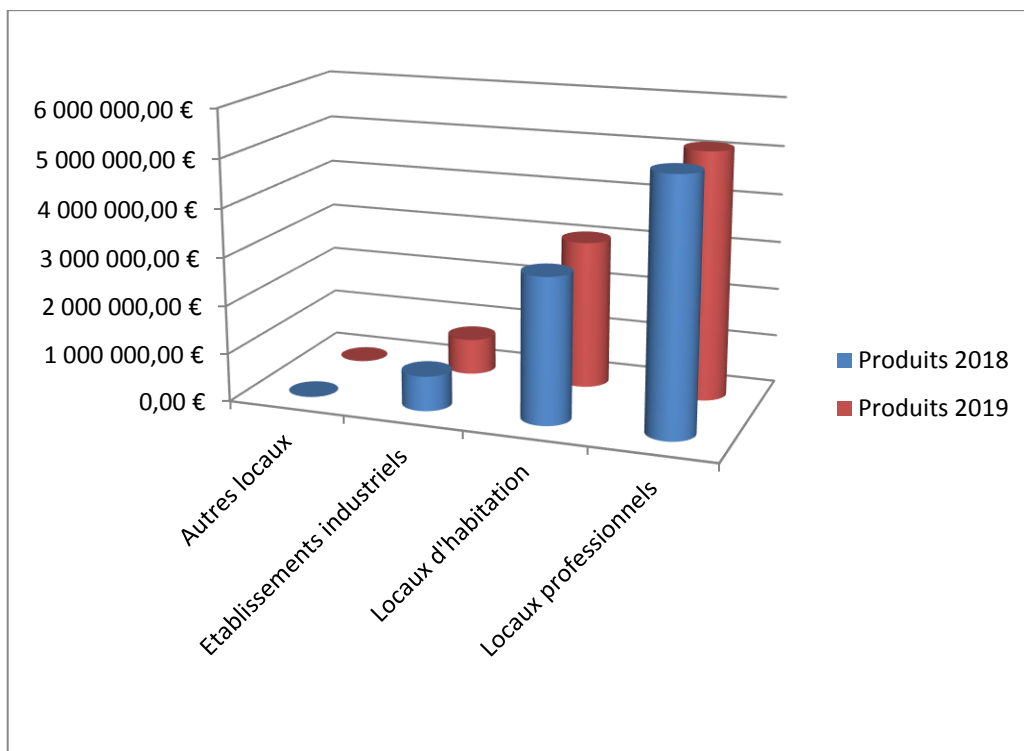
	Bases 2018	Bases 2019	% n/n-1	% structure 2019
Autres locaux	5 256,00 €	5 374,00 €	2,25%	0,01%
Etablissements industriels	4 741 427,00 €	4 891 912,00 €	3,17%	8,33%
Locaux d'habitation	19 734 464,00 €	20 152 105,00 €	2,12%	34,31%
Locaux professionnels	34 005 661,00 €	33 693 266,00 €	-0,92%	57,36%
Total général	58 486 808,00 €	58 742 657,00 €	0,44%	100,00%

A noter la forte concentration de la base de foncier bâti autour de quelques entreprises puisqu'en 2019, les 4 premiers établissements par ordre de base décroissante concentrent à eux seuls près de 51% des 58m€ ; les 28 premiers établissements concentrent les 2/3 de la base. Enfin, les 100 premiers établissements représentent 73% d'une base qui compte au total 4 932 contribuables toutes natures confondues.

ii/ les produits fiscaux correspondants :

	Produits 2018	Produits 2019	% n/n-1	% structure 2019
Autres locaux	801,54 €	819,54 €	2,25%	0,01%
Etablissements industriels	723 067,62 €	746 016,58 €	3,17%	8,33%
Locaux d'habitation	3 009 505,76 €	3 073 196,01 €	2,12%	34,31%
Locaux professionnels	5 185 863,30 €	5 138 223,07 €	-0,92%	57,36%
Total général	8 919 238,22 €	8 958 255,19 € (2)	0,44%	100,00%

NB : l'écart entre le produit fiscal foncier bâti (1) constaté au compte administratif (9 006 075€) et le produit total (2) ci-dessus recensé sur les fichiers fiscaux annuels (47 820€) provient de rôles complémentaires pour 19 250€ et du lissage mis en œuvre suite à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels 2017 pour 28 560€ pris en compte au ca mais pas dans les fichiers fiscaux visés.



D'autres taxes viennent compléter le financement :

- taxe sur les pylônes : 73k€ ;
- taxe sur l'électricité : 441k€ ;
- taxe de séjour : 180k€ ;
- taxe additionnelle sur les droits de mutation : 657k€ ;

le portant ainsi à 15 808k€.

Viennent s'ajouter les recettes entrant dans le périmètre d'autres services : la TLPE pour 253k€ (urbanisme), les droits de voirie relevant du périmètre des services techniques (vu supra).

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville ne perçoit plus le produit des taxes locales économiques. La CVAE est désormais perçue par la MGP et la CFE est perçue par l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. En contrepartie, la ville reçoit une attribution de compensation calculée sur la base du produit de la CVAE et de la CFE perçue par la ville en 2015 et la part CPS, soit 20 085k€.

La composante « dotations et participations » ressort à 413k€ et se répartit ainsi :

- dotation forfaitaire : 0k€ ;
- dotation de solidarité urbaine : 126k€ ;
- allocations de compensation : 287k€.

à laquelle on peut rajouter accessoirement le FCTVA récupéré sur les dépenses d'entretien du patrimoine communal (12k€).

Les autres recettes : les redevances pour occupation du domaine public (102k€), les produits financiers pour 12k€ et les produits exceptionnels pour 647k€ dont 632k€ de refacturation à l'ept complètent le financement global.

Le coût net sur charges directes n'est pas calculé ici car il n'a aucun sens.

INFORMATIQUE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	204 471	219 436	7,32%
chap012	321 580	315 600	-1,86%
net	526 051	535 036	1,71%

L'exécution des dépenses au chapitre 011 s'inscrit en hausse (+7,3 à 219k€). Les dépenses visées ici sont les prestations liées aux logiciels utilisés par les services de la ville, la fourniture d'équipements, et la maintenance des applicatifs métiers, principal poste de dépenses.

Le coût net sur charges directes est en légère hausse (+1,7% à 535k€).

PERSONNEL :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	167 184	168 490	0,78%
chap012	665 188	683 877	2,81%
net	832 372	852 367	2,40%

Les dépenses (chap011) progressent légèrement sur le chapitre 011 (+0,7% à 168k€). Sont visées ici le versement aux organismes de formation, les frais d'annonces et d'insertion pour le recrutement de nouveaux agents, les voyages et déplacements, les indemnités aux régisseurs, les vêtements de travail et les cotisations diverses, dont les versements au centre de gestion interdépartemental.

Les dépenses de personnel (chap012) augmentent du fait du paiement des allocations chômage aux agents partis.

Le coût net sur charges directes progresse légèrement (+2,4% à 852k€).

SERVICE JURIDIQUE :

(en €)	2018	2019	n/n-1
chap011	32 121	40 494	26,07%
net	32 121	40 494	26,07%

Le service fait régulièrement appel à des cabinets d'avocats et d'huissiers.

3°) L'INVESTISSEMENT :

A/ Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement ont baissé en 2019 (-49,9%) pour s'établir à 3 228k€.

a/ Immobilisations incorporelles (études et logiciels et autres immobilisations incorporelles) :

crédits ouverts (BP2019+BS2019+Reports 2018)	391k€
mandats émis	136k€
reports 2019	226k€

Cette ligne budgétaire comprend les études réalisées par les services techniques (voirie), l'informatique (migrations), l'enfance (prospective scolaire) et les acquisitions incorporelles (achats de licences liées aux logiciels).

b/ Subventions d'équipement versées :

crédits ouverts (BP2019+BS2019+Reports 2018)	338k€
mandats émis	141k€
reports 2019	188k€

Ces dépenses regroupent le contingent incendie, la contribution à l'EPA ORSA, les surcharges foncières des ZAC Anatole France, Triangle des meuniers et la participation de la ville au syndicat de la Gastronomie.

c/ Immobilisations corporelles :

crédits ouverts (BP2019+BS2019+Reports 2018)	1 957k€
mandats émis	1 416k€
reports 2019	489k€

Cette ligne budgétaire intègre les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers (petits équipements, fournitures, mobilier de bureau, ordinateurs, véhicules et outillages divers) et les travaux réalisés et terminés dans l'année, distinctes des opérations dites pluriannuelles (cf. infra).

d/ Immobilisations en cours (ou travaux) :

crédits ouverts (BP2019+BS2019+Reports 2018)	5 684k€
mandats émis	1 535k€
reports 2019	3 731k€

Tableau de synthèse de l'exécution du chapitre 23.

Sont listées ici les dépenses qui concernent les principales opérations :

Principales opérations réalisées au CA 2019	Crédits ouverts (BP2019+BS2019+report	Mandats émis	Restes à réaliser
vidéoprotection	120 030	127 948	95 172
toiture Allende		50 793	
construction nouvelle école	58 400	50 430	7 970
maison pour tous	2 500 000		2 500 000
mesures conservatoires des toitures	375 775	361 751	14 024
reconstitution PMI à Déricbourg	400 000	120 666	187 038
liaison douce	50 000	20 010	29 990
micro-projets cœur de ville	96 253	58 567	37 686
travaux mise en accessibilité	161 000	38 629	122 371
centre de loisirs Collet	135 000	34 842	100 158
Paul Bert	177 119	57 194	27 721
Maison du Conte	28 795	8 400	10 565
parc des sports	23 715	23 715	
piscine	116 802	202 631	31 588
aménagements divers	437 329	89 513	277 947
square Pougne Hérisson	125 000	131 190	3 409
total	4 805 218	1 376 279	3 445 638

Les mandats émis (1 376k€) et les restes à réaliser (3 446k€) correspondant aux principales opérations expliquent respectivement 90% et 92% du tableau de synthèse de l'exécution du chapitre 23.

e/ Emprunts et dettes assimilées :

La ville a amorti 2 455k€ au titre du remboursement en capital.

f/ Autres immobilisations financières :

crédits ouverts (BP2019+BS2019+Reports 2018)	15k€
mandats émis	15k€
reports 2019	0k€

Cette inscription budgétaire concerne le versement d'un fonds de roulement au pôle d'économie solidaire.

B/ Le financement des dépenses réelles d'investissement :

Les recettes réelles s'analysent comme suit :

- Le FCTVA 2019 pour 941k€ ;
- La taxe d'aménagement encaissée pour 516k€ ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 502k€ (prélevé sur le résultat de clôture 2018 pour répondre au besoin d'investissement de la même période) ;
- subvention de l'Etat pour l'équipement numérique des écoles (8k€) ;
- reversement de Cinéma Scop au titre des contributions à la transition numérique pour (12k€) ;
- subvention (certificat économie d'énergie) de l'Etat pour la rénovation de l'éclairage public (38k€) ;
- subvention (solde) de la DRAC pour la maison du Conte (318k€) ;
- subvention (solde) de la Région pour la maison du Conte (104k€) ;
- subvention de la CAF pour la Maison pour tous (170k€) ;
- subvention de la fondation ARTUTTI pour la statue Razko (34k€) ;
- subvention de l'agence nationale du sport pour la rénovation de la piscine (75k€) ;
- subvention du Sipperec pour la rénovation de la piscine (168k€) ;
- Les amendes de police pour 44k€ ;

⇒ Ces éléments portent le total du chap10 à 1 959k€ (dont compte 1068 à 502k€) et le total des chap13 à 103k€ et chap138 à 869k€.

- dépôts de garantie reçus pour 4k€ (commerces du cœur de ville essentiellement) ;
- emprunt mobilisé sur l'exercice pour 840k€ ;
- autofinancement pour le solde (2 942k€).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le compte administratif du budget 2019 de la commune.

Vu,
La Directrice générale des services.